MISE EN LIGNE LE 29-06-2023

*(à rappeler dans toute correspondance)*

**VILLE DE ROYAN**

**URBANISME**

DOSSIER N° DP 17306 23 00070
Demande du 31/01/2023
Adresse des travaux :
58 Rue DU VIVIER
17200 ROYAN

DESTINATAIRE
Monsieur René BECHEMIN
12 Allée Coutant
17200 ROYAN

Affaire suivie par Mme BONNET Stéphanie
Objet : Rejet tacite
Envoi Recommandé avec AR

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de déclaration préalable à la mairie de Royan le 31/01/2023.

Par lettre du 23/02/2023 notifiée le 27/02/2022, je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- DP05. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [ Art. R.431-36c) du code de l'urbanisme]. Merci de fournir une coupe montrant comment seront conservés les débords et autres modénatures.
- DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [ Art. R. 431-14 du code de l'urbanisme]. Merci de fournir un descriptif des travaux plus détaillé concernant les matériaux mis en œuvre (comment seront reconstitués les appuis de fenêtres et autre, quelle sera la finition de la maison, ...).

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de Royan à la date du 27/05/2023, vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet. **Votre demande fait donc l'objet d'une décision tacite de rejet.**

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, chargé de l'instruction des dossiers dans la SPR, n'a pas été consulté, en l'absence de documents.

En conséquence, vous pourrez déposer une nouvelle demande tenant compte des éléments cités supra, et des éléments évoqués avec l'Architecte conseil du CAUE lors de l'entrevue du 29/03/2023 si vous souhaitez réaliser votre projet

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

ROYAN, le 15/06/2023
Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,
Didier SIMONNET

MAIRIE DE ROYAN 17205

La présente décision est transmise au représentant de l'État le 19 JUIN 2023 dans les conditions prévues à l'article L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales

Correspondance à adresser impersonnellement à Monsieur le Maire
HÔTEL DE VILLE – 80 Avenue de Pontaillac – CS n°80218 - 17205 ROYAN CEDEX – ☎: 05.46. 39.56.74
Internet : www.ville-royan.fr – email : urbanisme@mairie-royan.fr